

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 08/03/2016
Réception par le Préfet : 08/03/2016
Publication : 11/03/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-2-3-2

Séance du vendredi 4 mars 2016

CONVENTION D'EXPLOITATION DE CERTAINES DONNEES DU FICHIER NATIONAL DES ACCIDENTS CORPORELS AU TITRE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DE VOIRIES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE AVEC PROCURATION : M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.

EXCUSES : M. DELMOND, GRAPPE.

ABSENT : M. TRIMAILLE.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention d'exploitation de certaines données du Fichier national des accidents corporels au titre de la gestion et de l'exploitation de voirie, qui doit intervenir entre l'Etat et le Département, annexée à la présente délibération ;
- et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN